

DOCUMENT NON OFFICIEL

SYNTHESE - RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPE DE TRAVAIL OUVERT DE L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Chapitre I : Introduction

En se basant sur le paragraphe 248 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », le Groupe de Travail Ouvert (GTO) a été créé par l'Assemblée Générale afin de formuler des objectifs de développement durable (ODD) de portée mondiale. Le GTO soumettra son rapport à la 68^e Session de l'Assemblée Générale (AG) des Nations Unies.

Chapitre II : Organisation

Du 14 mars 2013 au 7 février 2014, huit sessions de travail ont été organisées pour discuter sur les enjeux clés du développement durable. Ses Excellences Messieurs Csaba Kőrösi (Hongrie) et Macharia Kamau (Kenya) ont été élus comme co-présidents du GTO.

Chapitre III : Temps forts des travaux du GTO

Le travail du groupe a été organisé en deux phases. La première phase a permis de faire le bilan et de recueillir les points de vue des Etats membres, des différentes parties prenantes et des experts. La deuxième phase de mars à septembre 2014 permettra de produire le rapport comportant une proposition pour les objectifs de développement durable (ODD) qui sera transmis à la 68^e session de l'AG.

1. Réunions avec les grands groupes et les parties prenantes et autres réunions

Des réunions avec les grands groupes et les autres parties prenantes ont permis de recueillir leur opinion et de partager leurs expériences. En outre, les membres du Groupe de travail ont participé à certaines activités dont les thèmes étaient liés aux ODD.

2. Conceptualisation des ODD

En s'ancrant sur les principes inscrits au paragraphe 246 de « L'avenir que nous voulons », les propositions du GTO doivent se concentrer sur les ODD et les cibles associées. L'éradication de la pauvreté doit être l'objectif le plus important. Les objectifs doivent être différenciés en tenant compte de différents niveaux de développement.

Le partenariat international devra intégrer tous les acteurs de la société, y compris le secteur privé. Les objectifs doivent être mesurables en s'assurant de la disponibilité des données statistiques. La proposition des ODD doit inclure les moyens de mise en œuvre.

3. Eradication de la pauvreté

Toutes les dimensions de l'éradication de la pauvreté doivent être prises dans les ODD et formulées comme un objectif transversal. Bien que la pauvreté soit multidimensionnelle, l'insuffisance des

revenus est la cible principale. Les objectifs doivent concerner tous les groupes sociaux surtout les plus pauvres et les plus vulnérables. L'accès et la qualité des services de base pour les pauvres sont à considérer.

4. Sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, désertification, dégradation des terres et sécheresse

L'accès de tous à une nourriture saine, nutritive, et abordable est un droit fondamental de tout être humain. La qualité de la nutrition est un sujet important, en particulier pour les femmes enceintes et bébés. La faim et la malnutrition peuvent être éliminées en une génération. Pour ce faire, il faut augmenter durablement la productivité des petits exploitants ainsi que les revenus en milieu rural, faciliter leur accès aux terres, crédits, assurances et aux marchés, investir dans la recherche agricole et les infrastructures rurales. Il faut renforcer les chaînes de valeur agricoles.

5. Eau et assainissement

L'eau et l'assainissement sont essentiels pour le développement durable, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'éducation. Le développement de technologies et la gestion durable des écosystèmes devraient améliorer la régulation, la qualité et la disponibilité de l'eau de même que la réduction de la pollution de l'eau et le traitement des eaux polluées. Un ODD spécifique sur l'eau permettrait d'appréhender dans leur complexité les problèmes interdépendants de l'eau selon une démarche intégrée.

6. Emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunes, éducation et culture

La création d'emplois productifs et décents, surtout pour les jeunes, est une priorité mondiale. Il est donc urgent de bâtir des économies dynamiques, résilientes, durables et diversifiées pour lutter contre le chômage. Le développement de la protection sociale minimale (assurance maladie, assurance chômage, pension vieillesse) est nécessaire pour lutter contre la pauvreté et renforcer la cohésion sociale. L'éducation, la culture et la diversité culturelle sont fondamentales pour la créativité, la cohésion et la résilience des sociétés.

7. Santé et dynamique démographique

Les priorités sanitaires définies par les OMD doivent être maintenues et intégrées dans un objectif général sur la santé. Une couverture santé universelle, englobant l'accès équitable à des services de santé de base de qualité, la promotion de la santé, la prévention notamment la vaccination contre les maladies courantes, le traitement des maladies, et la protection contre les risques financiers liés à la maladie et au handicap devraient être privilégiés. Les gouvernements doivent rechercher un bon rapport coût/efficacité afin de sécuriser le système de santé mis à rude épreuve. Le respect de la santé procréative et sexuelle est souligné. La santé est un droit et un objectif en soi qui doit tenir de la dynamique démographique qui a des incidences majeures sur l'économie et l'environnement.

8. Croissance économique durable et inclusive, questions de politique macroéconomique, développement des infrastructures et industrialisation

De saines politiques macroéconomiques, l'égalité des sexes, l'accès aux services financiers sont indispensables pour avoir une croissance et un développement soutenus, inclusifs et durables. De

même, l'industrialisation est la clé de la croissance et de la création d'emploi. Il faut la coupler à une utilisation performante des ressources et à la réduction de son impact négatif sur l'environnement.

9. Energie

L'énergie est la clé du développement. Il faut donc que l'énergie fasse partie des ODD, soit de façon indépendante ou inclus dans un objectif plus large. L'accès à l'énergie fiable et abordable, l'accès aux services énergétiques modernes, le déploiement de l'énergie propre, ainsi que l'efficacité énergétique sont les éléments importants de la transition énergétique pour relever les défis du changement climatique et de la croissance économique.

10. Moyens de mise en œuvre

L'APD est actuellement la principale source de financement, en particulier des PMA. Le développement durable étant un effort mondial qui nécessitera la coopération de tous les acteurs, un partenariat planétaire devra être renforcé par le respect des engagements antérieurs, la mobilisation et la maîtrise des ressources nationales et l'implication du secteur privé. Des coopérations sud-sud et triangulaires doivent compléter les coopérations nord-sud. Il faut en outre promouvoir le partage de connaissances entre les pays, la recherche, l'innovation et l'accès aux technologies performantes.

11. Besoins des pays en situation particulière, les pays africains, les PMA, les PDSL, les PEID ainsi que défis spécifiques auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire

Dans les ODD, il faut tenir compte des situations particulières des pays afin d'intégrer les priorités internationales à leur situation. Ces pays sont aussi très vulnérables au changement climatique et ont besoin d'un soutien international pour se développer et assurer l'égalité. Les pays à revenu intermédiaire sont aussi confrontés aux défis de l'inégalité et de la faiblesse de ses institutions. Les ODD doivent s'attaquer à la vulnérabilité et accroître la résilience pour promouvoir une croissance différenciée selon la situation des pays. Pour y parvenir, il faudra soutenir la politique intérieure, l'amélioration des moyens de mise en œuvre aussi bien que le renforcement des institutions de gouvernance.

12. Droits de l'homme, droit au développement et gouvernance mondiale

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont essentiels pour un développement équitable et durable. Il faut renforcer la cohérence entre les politiques de développement et les droits de l'homme. Le programme de développement de l'après-2015 devrait être basé sur les droits de l'homme. Le droit au développement doit clairement être au cœur du programme de l'après 2015. Une gouvernance mondiale efficace basée sur la loi, non discriminatoire et démocratique est nécessaire pour promouvoir l'égalité des chances. Il est aussi nécessaire de renforcer le rôle des Nations Unies dans la gouvernance mondiale et d'accroître son efficacité pour la réussite du développement durable et des droits de l'homme.

13. Villes durables, établissements humains et transport durable

Les villes sont à la fois des défis et des opportunités pour le développement durable. Le développement urbain nécessite une protection efficace des lieux publics, une planification de l'espace, des logements adéquats et abordables, l'intégration entre les zones rurales et urbaines et des services publics de base à des tarifs modérés et accessibles. Un ODD devrait viser au développement équilibré des territoires pour que l'urbanisation raisonnée améliore le bien-être des populations rurales. L'interaction entre les villes durables et les établissements humains est soulignée. Tout en étant conscient du bénéfice économique et social des transports, il est urgent de réduire leurs impacts négatifs. Le transport durable, c'est-à-dire en sécurité, prévisible, abordable et respectueux de l'environnement est un enjeu important.

14. Consommation et production durables

L'amélioration de l'efficacité énergétique, l'utilisation optimale des ressources et le changement dans les modes de consommation sont cruciaux pour parvenir au développement durable. Quelques solutions sont préconisées notamment la labellisation ou la certification des produits et services répondant aux standards de durabilité ou une gestion saine des produits chimiques basée sur le principe de précaution. Il est nécessaire de réaffirmer les engagements des conventions et des accords existants sur ces questions.

15. Changement climatique et réduction de risque de catastrophe

Le changement climatique représente une menace pour la vie, la santé et le bien être, entre autres à cause de ses impacts sur les phénomènes climatiques extrêmes, la sécurité alimentaire, la disponibilité de l'eau ainsi que sa gestion, les maladies et le contrôle des parasites, les communautés et les écosystèmes. L'urgence d'une action sur le changement climatique et la réduction de catastrophes a été largement approuvée. Il est suggéré d'avoir les objectifs qui reflètent le changement climatique tels que des constructions plus solides, la protection des forêts, le développement d'énergies renouvelables, la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau, le développement résilient du changement climatique et la promotion des technologies à faible émission de carbone. Une augmentation de la température en dessous de 2 degré Celsius est souhaitée. Les dispositions et les principes du CCNUCC, tout comme les négociations en cours doivent être respectés.

16. Océans et mers, forêts et biodiversité

Les océans, les mers, les forêts et la biodiversité jouent un rôle indéniable pour l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé humaine et la création de meilleures conditions de vie et d'emplois décents. Cependant, la majorité des océans et des écosystèmes marins est menacée par la pollution marine ou les impacts du changement climatique. Il est donc suggéré d'avoir un objectif qui renforcerait les bénéfices des écosystèmes et de la biodiversité pour tous. Les ODD doivent aussi supporter les législations et instruments de gouvernance des océans, des mers, des forêts et de la biodiversité.

17. Promotion de l'égalité, y compris l'équité sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Les inégalités grandissantes entre les classes sociales et entre les différents pays sont préoccupantes affectent la cohésion sociale et entravent la croissance. Les inégalités entre les sexes ont été reconnues comme étant une forme perverse de l'inégalité. La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est une condition fondamentale pour un développement social et économique durable. Le respect de la santé sexuelle et reproductrice, y compris l'accès aux informations, aux services et à l'éducation de la santé sexuelle et reproductrice est nécessaire. Des solutions telles que des politiques d'inclusion et de protection sociale, l'accès à une éducation de qualité et aux opportunités d'emplois productifs et rémunérateurs. Une attention particulière doit être accordée aux groupes marginaux et vulnérables.

18. Prévention des conflits, consolidation de la paix post-conflit et promotion d'une paix durable, état de droit et gouvernance

La paix, l'état de droit et la bonne gouvernance mènent à l'éradication de la pauvreté et au développement durable. Certains souhaitent que la paix, l'état de droit et la gouvernance se reflètent sous forme d'objectifs en mentionnant la corrélation ainsi que le renforcement mutualisé entre l'état de droit et le développement. Malgré que la construction des capacités et l'assistance soient encore nécessaires, il existe déjà des outils et des indicateurs qui visent à mesurer les progrès dans ces domaines.

Par contre, d'autres souhaitent que le document de Rio+20 serve de point de référence pour la formulation des ODD. Plusieurs pays ont souligné la dimension internationale des lois, incluant les réformes des organisations internationales visant à améliorer leur légitimité, leur transparence et leur représentation aux Nations Unies et dans d'autres institutions multilatérales.

Chapitre IV : Perspective d'avenir

Toutes les parties prenantes ont échangé sur plusieurs possibilités qui peuvent servir à l'élaboration d'une proposition sur les ODD qui sera soumise à la 68e Assemblée générale.